



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2021

Date de la convocation : le 18 mai 2021

Lieu : Salle Bernard Roy à Saint-Mathurin

Ordre du jour :

1. Validation de la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
2. Avis sur le projet de SDAGE et de PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne
3. Validation du bilan d'activités 2020
4. Divers

Liste des présences membres et non-membres de la Commission Locale de l'Eau

Cf. Pages ci-après

Annexe

Avis de la CLE du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Liste des présences : membres de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} collège : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Monsieur	Maxence	DE RUGY	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
2	Madame	Séverine	BULTEAU	Conseil Départemental de la Vendée	Excusée
3	Monsieur	Pierre	BERTHOME	Conseil Départemental de la Vendée	Excusé
4	Monsieur	Jacques	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Présent
5	Monsieur	Philippe	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Excusé
6	Monsieur	Marc	HILLAIRET	Association des Maires de Vendée	Présent+ pouvoir Michel CHADENEAU
7	Monsieur	Jannick	RABILLE	Association des Maires de Vendée	Présent + pouvoir Eric ADRIAN
8	Monsieur	Christian	BATY	Association des Maires de Vendée	Représenté
9	Monsieur	Yann	THOMAS	Association des Maires de Vendée	Présent + pouvoir Christian BATY
10	Monsieur	Albert	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Présent
11	Madame	Michel	CHAILLOUX	Association des Maires de Vendée	Excusé
12	Monsieur	Jean	TESSIER	Association des Maires de Vendée	Excusé
13	Monsieur	Armel	PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
14	Monsieur	Noël	VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
15	Monsieur	Patrice	PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	Représenté
16	Monsieur	Jean-François	PEROCHEAU	Communauté de communes du Pays des Achards	Excusé
17	Monsieur	Michel	CHADENEAU	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Représenté
18	Monsieur	Eric	ADRIAN	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Représenté
19	Monsieur	Gaël	CROCHET	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	Excusé
20	Monsieur	Jean-Louis	TESSIER	La Roche sur Yon Agglomération	Présent
21	Madame	Frédérique	GUAY	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Présente
22	Monsieur	Edouard	DE LA BASSETIERE	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent + pouvoir Patrice PAGEAUD
23	Monsieur	Nicolas	LE FLOCH	Vendée Eau	Présent

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

24	Monsieur	Franck	PERROCHEAU	Chambre d'Agriculture de la Vendée	Présent
25				CCI de la Vendée	Excusé
26	Monsieur	Daniel	REMIGNON	Association syndicale des Marais de La Gachère	Présent
27				COREPEM des Pays de la Loire	Excusé
28	Monsieur	Claudia	ABGRALL	Comité Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Présente
29				Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Excusé
30				Association de Défense des Marais du Payré	Excusé
31				Association des Marais des Olonnes (APMO)	Excusé
32	Monsieur	Daniel	RABILLER	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Présent
33	Monsieur	Alain	LE GAL	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)	Présent
34				Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 85)	Excusé
35	Monsieur	Christian	AUGRIS	Association <i>UFC Que choisir</i>	Présent
36				Syndicat des forestiers de la Vendée	Excusé
37	Monsieur	Marc	GUIBERT	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Présent

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

38	Monsieur	Préfet	de la Région Centre	Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	Excusé
39	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département	Excusé
40	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne __ représenté par Hervé PONTHEUX	Présent
41	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'OFB_ représentée par Hélène VIDEAU	Présent
42	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire_ représenté par Marine COUDRET	Présent
43	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée	Excusé
44	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée	Excusé
45	Madame	Directrice	Générale	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres_ représenté par L'agence de l'eau	Excusé
46	Monsieur	Directeur	Général	Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis_ représenté par Aurélié LASSUS-DEBAT	Présent

CLE : 46 membres : 26 présents ou représentés / 20 absents ou excusés

Liste des présences non membres de la Commission Locale de l'Eau

- Olivier COQUIO, animateur du SAGE (SMAV)
- Elise DUFLOS, animatrice du CT Eau (SMAV)
- Asma ZARAA, technicienne à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

1. Validation de la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Edouard de la BASSETIERE (Président) et Olivier COQUIO (animateur du SAGE) présentent le document soumis à la validation de la CLE, présentant le contexte et la démarche d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Commentaires et principaux échanges

Alain LE GAL (APNO) rappelle la position de France Nature Environnement, favorable au PTGE mais également favorable au classement des territoires en ZRE, les deux dispositifs n'étant pas incompatibles.

Franck PERROCHEAU (Chambre d'Agriculture) souhaite attirer l'attention :

- sur les volumes prélevés pour l'eau potable : quelles solutions dans la perspective d'une augmentation tendancielle ?
- sur les plans d'eau de loisirs : il est important de mieux les connaître puisqu'ils représentent plus de 75% de nos plans d'eau,
- l'importance de l'autonomie alimentaire des territoires : les usages de l'eau sont à prendre en considération notamment pour l'économie des exploitations agricoles.

Christian AUGRIS (UFC que choisir) demande si l'eau de mer a déjà été étudiée pour l'alimentation en eau potable.

La politique de l'eau potable est vue à l'échelle départementale par l'intermédiaire de Vendée Eau. Des interconnexions ont été réalisées pour alimenter l'ouest du département (déficitaire) alors que l'est est excédentaire. Edouard de la BASSETIERE (Président), Armel PECHEUL et Noël VERDON (Les Sables d'Olonne Agglomération) précisent que la solution de la désalinisation a été étudiée par Vendée Eau mais qu'elle est compliquée au regard du coût (très énergivore), de la complexité des autorisations et de la question scientifique concernant les rejets importants de sel en mer.

Albert BOUARD (Association des Maires de Vendée) souhaite insister sur le fait que la Vendée ne manque pas d'eau : ce n'est pas un territoire déficitaire en eau.

Daniel RABILLER (ADEV) mentionne plusieurs remarques :

- la part non maîtrisée de la consommation en eau potable (+22% en 10 ans), le dynamisme démographique n'expliquant pas tout,
- une grande masse d'eau n'est pas connue puisque 90% des plans d'eau ne sont pas agricoles,
- l'importance de bien estimer la quantité de ressource en eau avec la pluviométrie notamment.

Jannick RABILLE (Vendée Grand Littoral) souhaiterait savoir comment les débits peuvent être déterminés si l'on n'a aucune donnée de départ.

Marine COUDRET (DREAL) rappelle les attendus de l'Etat et du préfet de Région dans le cadre de la proposition qui a été faite à tous les territoires ligériens susceptibles de passer en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le contenu et le cadrage d'un PTGE sont issus d'instructions gouvernementales.

Hervé PONTHEUX (Agence de l'eau) rappelle que l'Agence de l'eau soutient ces démarches territoriales et qu'elle soutiendra les actions retenues en fonction du programme d'intervention de l'Agence de l'eau en vigueur.

Nicolas LE FLOCH (Vendée Eau) quitte la réunion.

Vote

Edouard de la BASSETIERE (Président) procède au vote.

Votants : 25

Votes POUR le : 25 voix

Abstentions : 0 voix

Votes CONTRE : 0 voix

⇒ Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité de valider** la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

2. Avis sur le projet de SDAGE et de PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne

Hervé PONTHEUX (Agence de l'eau) et Marine COUDRET (DREAL Pays de la Loire) présentent le projet de SDAGE Loire-Bretagne et le Programme de mesures.

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) fait un focus sur quelques points particuliers.

Alain LE GAL (APNO) exprime son désaccord concernant la réserve n°2 et souhaiterait garder cet objectif de -15% concernant les flux de nitrates.

Claudia ABGRALL (CRC) souhaite proposer une réserve supplémentaire concernant la disposition 10D-1 afin de demander d'intégrer le bassin versant du site ostréicole du Payré dans les bassins versants conchylicoles prioritaires. Pour rappel, la disposition demande aux porteurs des profils de vulnérabilité de présenter à la CLE tous les deux ans un état d'avancement des actions de reconquête, en particulier pour les bassins versants situés en amont de zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle figurant sur la carte n°4.

Marc HILLAIRET (Association des Maires de Vendée), Vice-président en charge de l'Eau, l'Assainissement et le SPANC pour Vendée Grand Littoral, est favorable à ce classement en zone prioritaire.

Vote

Edouard de la BASSETIERE (Président) procède au vote, réserve par réserve.

Réserve N° 1 concernant la gestion collective des prélèvements

Votants : 25

Votes POUR : 20 voix

Abstentions : 5 voix (Agence de l'eau, DREAL, OFB, Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, APNO)

Votes CONTRE : 0 voix

Réserve N° 2 concernant la disposition N°10A-3

Votants : 25

Votes POUR : 18 voix

Abstentions : 5 voix (Agence de l'eau, DREAL, OFB, Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, CRC)

Votes CONTRE : 2 voix (APNO, UFC Que Choisir)

Réserve N° 3 concernant les bassins versants conchylicoles prioritaires

Votants : 25

Votes POUR : 22 voix

Abstentions : 3 voix (Agence de l'eau, DREAL, OFB)

Votes CONTRE : 0 voix

⇒ Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau, décide à la majorité de donner un avis favorable**, sous condition de prendre en compte les trois réserves exprimées.

Annexe au compte-rendu : avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de PGRI du bassin Loire-Bretagne.

3. Validation du bilan d'activités 2020

Olivier COQUIO (animateur du SAGE) rappelle qu'il est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE que « *la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux [...]. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet de la Vendée, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne et au comité de bassin Loire-Bretagne.* »

Le document envoyé avec l'invitation n'appelle pas de commentaires particuliers. Il sera transmis aux destinataires précisés ci-dessus. Il sera également mis en ligne sur le site Internet du SAGE.

⇒ Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau, décide à l'unanimité de valider le bilan d'activités pour l'année 2020.**

4. Divers

Différents points d'information sont donnés aux membres de la CLE :

Composition des commissions thématiques

Les compositions de la commission « Milieux Aquatiques » et de la Commission « Ressource en eau » sont livrées dans le dossier de séance.

Réponse de l'Etat sur le diuron

Une copie du courrier de l'Etat en réponse au courrier du Président sur le diuron est livrée dans le dossier de séance.

Commission Milieux Aquatiques

Une réunion de la commission a eu lieu le 27 avril 2021 en visio avec l'ordre du jour suivant :

- Etat d'**avancement des travaux milieux aquatiques** inscrits dans le CT Eau et programme 2021
- Présentation du CCTP pour l'**étude continuité écologique de 6 plans d'eau** sur la Ciboule
- Questions diverses (périodes travaux, DIG/convention, financements...)

Un compte-rendu est disponible auprès de tous les membres de la CLE.

Réglementation « Phyto » et formations

L'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques étend les interdictions relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment aux cimetières et aux équipements sportifs, **à partir du 1^{er} juillet 2022.**

Dans le cadre de la démarche « ma commune au naturel » qui vise à accompagner les collectivités, le SMAV met en place cette année plusieurs formations à l'intention des élus et/ou des agents :

1. Formation « **Réaménagement et entretien des cimetières** » à Sainte-Flaive-des-Loups
2. Formation « **Utilisation des plantes sauvages** » à Talmont-Saint-Hilaire
3. Formation « **Entretien des terrains de sport engazonné** » à Sainte-Flaive-des-Loups
4. Formation « **Gestion différenciée** » à Sainte-Foy
5. Formation « **Prévention et lutte contre les espèces invasives et envahissantes** » aux Sables d'Olonne

Des dates ont été rajoutées pour satisfaire le grand nombre d'inscrits.

Animations agricoles

Dans le cadre du CT Eau, des animations collectives sont proposées aux agriculteurs. Les deux dernières animations portaient sur les thèmes suivants :

- **Valorisation du bois de haies pour l'autonomie des exploitations agricoles**, le 18 mars 2021 aux Achards
- **Démonstration de destruction d'un couvert de féverole avec les rouleaux avant implantation d'un maïs**, le 15 avril 2021 à Grosbreuil

Une trentaine d'agriculteurs étaient présents à chaque fois.

La prochaine animation :

Stratégies de désherbage du maïs : du chimique au tout mécanique

26 juin 2021 14H-17h

La Daunière à Saint Mathurin

Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Pour la première fois cette année, le SMAV a déposé un projet MAEC auprès de la région et de l'Etat dans le but de proposer aux agriculteurs volontaires des MAEC à enjeu Eau, éligibles sur les bassins versants.

30 demandes de diagnostics d'éligibilité ont été enregistrées par la Chambre d'Agriculture et la CAVAC et 25 agriculteurs ont contractualisé des MAEC. Pour rappel, ces mesures visent à favoriser les prairies dans les systèmes d'exploitations agricoles.

Cartographie des cours d'eau par l'Etat

Inventaires validés	Inventaires en cours
Brétignolles sur mer	Saint Julien des Landes
Saint Mathurin	Saint Georges de Pointindoux
Vairé	Sainte Flaive des Loups
Poiroux	Landeronde
Martinet	Saint Avaugourd des Landes
Longeville sur mer	Talmont Saint Hilaire
Landevieille	

L'ordre du jour étant épuisé, M. De LA BASSETIERE remercie les participants.



Le Président de la
Commission Locale de l'Eau
Edouard de la BASSETIERE,
Le 8 juin 2021



Avis de la CLE du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

Par courrier du 15 février 2021, le préfet coordonnateur de bassin et le président du comité de bassin informe les CLE de la consultation concernant les projets de :

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures,
- Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne.

Après une présentation et une discussion autour de ces deux documents le 4 juin 2021, la Commission Locale de l'Eau a décidé d'émettre **un avis favorable, sous condition de prendre en compte les trois réserves exprimées.**

Réserve n° 1 sur la partie 4.2.1 de la Commission territoriale Maine-Loire-Océan du programme de mesures :

« [...] Sur les territoires présentant des difficultés régulières à l'étiage, la mise en place de mesures effectives d'économies d'eau pour tous les usages est une priorité, **s'appuyant notamment sur une gestion collective des prélèvements agricoles** qui doit être mise en place, en priorité sur les bassins en ZRE, et sur ceux classés dans le Sdage en 7B3. [...] »

La Commission Locale de l'Eau, par son engagement dans une démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, souhaite développer les actions en faveur de la gestion quantitative de l'eau. Néanmoins, la CLE souhaite que :

- la gestion collective des prélèvements agricoles ne soit envisagée que si le diagnostic HMUC montrait un éventuel déséquilibre et un nécessaire partage de la ressource en eau,
- la substitution de prélèvement agricole réalisée sur plans d'eau en travers d'un cours d'eau soit accompagnée par le financement de l'Agence de l'eau, même hors ZRE et de façon individuelle à partir du moment où le PTGE l'inscrit comme une action prioritaire.
- les services de l'Etat soit un appui direct à l'ensemble des démarches (base de données, information aux propriétaires de plans d'eau, rappel de la réglementation, etc.)

Proposition de reformulation :

« [...] Sur les territoires présentant des difficultés régulières à l'étiage, la mise en place de mesures effectives d'économies d'eau pour tous les usages est une priorité, s'appuyant **notamment si besoin sur une gestion collective des prélèvements agricoles** qui doit être mise en place, en priorité sur les bassins en ZRE, et sur ceux classés dans le Sdage en 7B3. **Les SAGE concernés, en s'appuyant sur une étude HMUC locale, doivent être en capacité à s'interroger sur la pertinence de partager la ressource avec la mise en place d'une gestion collective.** [...] »

Réserve n°2 concernant la disposition 10A-3 du chapitre 10 (Préserver le littoral)

« Les sites de proliférations d'algues vertes sur platier, principalement situés entre la presqu'île de Quiberon et l'île de Ré, répondent à des systèmes hydrologiques et biologiques complexes dans lesquels l'influence des apports des grands fleuves (Loire, Vilaine, Sèvre Niortaise, Gironde...) est prépondérante. Ces sites ont fait l'objet d'une étude restituée par l'État en 2015 visant à mieux caractériser les conditions de prolifération de ces algues vertes et aider à la définition d'objectifs de réduction d'azote à l'exutoire en mer des rejets, cours d'eau et des fleuves Loire et Vilaine. Pour tenir compte des résultats de cette étude, les CLE des Sage de ce secteur possédant une façade littorale sujette à ces proliférations fixent pour la Loire et la Vilaine (en cohérence avec l'orientation 2A), ainsi que pour les cours d'eau côtiers dont la concentration en NO3 en aval est supérieure à 20mg/l (en moyenne annuelle), un **objectif de réduction collectif à long terme d'au moins 15 % des flux de nitrates** à leurs exutoires. »

Concernant les échouages d'algues vertes, l'étude du CEVA réalisée en Vendée en 2010 a démontré la très faible contribution (voire nulle en période d'étiage du fait des faibles débits et de la fermeture des portes à la mer) des fleuves côtiers vendéens aux causes des blooms algaux.

La Commission Locale de l'Eau rappelle également que le SAGE présente déjà des objectifs de réduction des concentrations en nitrates et souhaite que le **comité de bassin donne la responsabilité aux CLE de préciser les objectifs de réduction** en fonction des problématiques locales.

Proposition de reformulation :

« Pour tenir compte des résultats de cette étude, les CLE des Sage de ce secteur possédant une façade littorale sujette à ces proliférations fixent pour la Loire et la Vilaine (en cohérence avec l'orientation 2A), ainsi que pour les cours d'eau côtiers dont la concentration en NO3 en aval est supérieure à 20mg/l (en moyenne annuelle), un objectif de réduction collectif à long terme ~~d'au moins 15 %~~ des flux de nitrates à leurs exutoires, en cohérence avec le programme de réduction des flux d'azote demandé dans le cadre de la disposition 10A-1. »

Réserve n°3 concernant la disposition 10D-1 du chapitre 10 (Préserver le littoral)

« [...] Les programmes d'actions sont actualisés régulièrement et leur mise en œuvre poursuivie jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés ci-dessus. Pendant cette période, les porteurs des profils de vulnérabilité présenteront à la CLE du Sage tous les deux ans un état d'avancement des actions de reconquête, en particulier pour **les bassins versants situés en amont de zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle figurant sur la carte n°4.** »

Compte-tenus des interdictions de commercialisation des huitres de l'estuaire du Payré en 2021 à cause du norovirus, la CLE souhaite que le bassin versant de la zone conchylicole du Payré figure sur la carte n°4 des zones prioritaires.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Pour la Commission Locale de l'Eau
Le président Edouard de la BASSETIERE

